



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

LABENNE, le \_\_\_\_\_

## ARRÊTÉ N° 72/2024

### Objet : Travaux sur chambre Télécom.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

**Vu** le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et de la voirie routière,

**Vu** le Code Pénal et l'article R 610-5,

**Vu** la réalisation de travaux sur chambre Télécom,

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

### ARRÊTONS

**Article 1:** Du 22 mai 2024 à 08h00 au 11 juin 2024 à 18h00, la circulation sera perturbée avenue Lartigau au niveau du n°27.

**Article 2:** Ces travaux seront réalisés sous réserve de la permission de voirie délivrée par l'autorité gestionnaire ».

**Article 3:** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier: défense de stationner, limitation de vitesse à 30 km/h.

**Article 4:** Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5:** La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- WILMOT ([ensio-sud-orthez@demat.sogelink.fr](mailto:ensio-sud-orthez@demat.sogelink.fr))

Fait à Labenne le 10 Mai 2024

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH

